

AUTOMOTIVE

THOMMEN FURLER

Produits et prestations

Automotive: Recyclage et élimination

Grâce au concept ChemCare®, Thommen-Furler AG offre à ses clients des prestations globales sans intermédiaire lors de l'approvisionnement en produits chimiques, du recyclage des déchets spéciaux et des prestations environnementales.

En tant que remettant de déchets, vous pouvez profiter de toutes ces prestations!

Thommen-Furler vous offre des avantages supplémentaires tels que l'établissement des documents de suivi selon l'OMoD, des emballages pour l'élimination, des analyses spécifiques aux déchets, la détermination des teneurs en COV, une logistique appropriée, une gestion à distance des citernes par télémétrie, ainsi que des dispositifs de sécurité, tels que des bacs de rétention.

Convention de partenariat ChemCare®

Les dispositifs de sécurité, les emballages pour le stockage, les emballages pour le transport des déchets, ainsi que de nombreux autres biens d'investissement peuvent être financés par l'achat de produits neufs de

l'assortiment Thommen-Furler. Demandez une offre sans engagement à notre conseiller de vente Automotive.

Infrastructure

Thommen-Furler dispose de 3 sites d'exploitation en Suisse spécialisés dans le traitement et le recyclage des déchets spéciaux et industriels. Chaque site possède des installations de traitement à la pointe de la technologie.



Thommen-Furler AG, Rüti b. Büren

Thommen-Furler AG, site de Rüti b. Büren (N° repreneur 039300001)

- Centre de tri pour déchets spéciaux avec citernes et surfaces de stockage
- Installation de recyclage pour les filtres à huile, à carburant et à air
- Installations de traitement ou de reconditionnement des déchets provenant de la branche automobile tels que les pneus usagés, les accumulateurs au plomb et les pièces en plastique
- Entrepôts spéciaux pour les liquides de frein usagés, les bains de cuivre, les solvants chlorés, ainsi que les déchets d'aluminium
- Installations pour la production de combustibles de substitution pour les cimenteries à base d'huile usagées, de solvants usagés et de solvants aqueux
- Installation de recyclage pour les boues et les matières plastiques
- Installation de conditionnement des déchets aqueux pauvres en métaux lourds
- Laboratoire d'analyse et d'assurance qualité pour les déchets spéciaux

Thommen-Furler AG, site de Ziefen (N° repreneur 283400001)

- Centre de tri pour déchets spéciaux, y compris le tri de produits chimiques en petits emballages
- Broyeurs pour la production de combustibles de substitution solides
- Installation de traitement des émulsions

Thommen-Furler AG, site de La Chaux-de-Fonds (N° repreneur 642100933)

- Centre de tri pour déchets spéciaux avec citernes et surface de stockage pour les déchets spéciaux, y compris le tri de produits chimiques en petits emballages
- Installations de traitement physico-chimique des déchets spéciaux inorganiques (neutralisation, oxydation, réduction, électrolyse, précipitation, filtration, etc.)
- Installation de traitement des bains provenant des zingueries
- Installation de lavage et électrolyse pour la récupération des métaux précieux
- Laboratoire d'analyse et d'assurance qualité pour les déchets spéciaux



Thommen-Furler AG, La Chaux-de-Fonds



Thommen-Furler AG, Ziefen

Logistique

Thommen-Furler possède sa propre logistique routière et ferroviaire composée de plus de 50 véhicules poids lourds pour le transport des matières dangereuses, ainsi que de 30 wagons-citernes.

Les camions pour le transport de détail des produits chimiques et des déchets spéciaux sont équipés de bacs de rétention pour éviter tout risque de pollution en plus de l'équipement ADR/SDR.

Les trajets des transports avec camion bâché sont optimisés grâce au programme informatique Catrin[®].

Les prises en charge par camion de détail sont généralement combinées avec la livraison de produits neufs et ont lieu dans un délai d'une semaine ouvrable ou selon entente avec le client. Les prises en charge des déchets spéciaux par camion-citerne sont planifiés avec le centre de service Automotive. Si souhaité, le chauffeur avisera 1 heure avant son passage.

Télémétrie

Sur demande de la clientèle, Thommen-Furler propose la gestion à distance par télémétrie de vos citernes de produits neufs et/ou de déchets spéciaux. La gestion des citernes par télémétrie appelée OptiTank® permet en tout temps de visualiser et de connaître l'état de remplissage de la citerne. Grâce à un accès web simple d'utilisation, le volume de la citerne est accessible depuis n'importe quel ordinateur.

Emballages

Thommen-Furler propose le conditionnement optimal pour la collecte et le transport des déchets spéciaux, soumis à contrôle et industriels.

Les containers IBC 1000 litres, les fûts métalliques à bonde ou à couvercle, les bidons et fûts en plastique, les seaux en plastiques, les palettes grillagées, les palettes et les cadres sont mis à disposition gratuitement et seront ensuite échangés si souhaité.

Les paloxes en plastique pour les batteries, les bacs métalliques de toute taille, les bacs sécurisés pour les batteries Li-Ion des véhicules électriques, les étagères à pneus, les fûts pour la collecte du liquide de frein, les palettes avec cadre sont à acheter une fois, puis seront échangés gratuitement.

Commande

Le centre de service Automotive est à disposition tous les jours ouvrables de 7h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Thommen-Furler Automotive T 0800 801 190 F 0800 801 191 automotive@thommen-furler.ch

Comment procéder?

- Le client passe commande par téléphone, fax ou courriel auprès du centre de service Automotive.
- Le centre de service Automotive informe immédiatement le client de la date de prise en charge. Si souhaité, le chauffeur avisera 1 heure avant son passage.
- 3. Thommen-Furler établit le bulletin de commande, ainsi que le document de suivi OMoD et les étiquettes correspondantes pour les emballages.
- 4. Lors de la prise en charge, le chauffeur appose les étiquettes sur les emballages et fait signer le document de suivi par la personne responsable. Le chargement s'effectue en présence et sous la responsabilité du client.
- 5. Thommen-Furler analyse le déchet lors de son arrivée, puis complète le document de suivi. Le client reçoit la partie du document de suivi qui lui est destinée avec la facture. Le document de suivi est à conserver durant 10 années.
- 6. Thommen-Furler établit la liste des déchets spéciaux acceptés durant le trimestre et la fait parvenir à l'Office Fédéral de l'Environnement.



Logistique routière de Thommen-Furler AG

Analyse

Thommen-Furler possède 3 laboratoires spécialisés dans l'analyse des déchets. Situés à Rüti bei Büren, à Ziefen et à La Chaux-de-Fonds. Les 3 sites disposent des appareils d'analyse les plus modernes, tels que des appareils pour la titration, pour la détermination du point d'inflammation, pour la calorimétrie, pour la détermination des restes par évaporation et distillation, de fluorescence, pour la détermination du pH, de photométrie, de spectromètre de masse ICP, d'absorption atomique, d'analyse de la teneur en matières organiques, de chromatographie en phase gazeuse, de détermination du point de fusion, de mesure de la conductivité, détermination de la teneur en COV des déchets spéciaux,

Tous les genres de déchets qu'ils soient liquides, pâteux ou solides peuvent être analysés. Sur demande lors de la commande d'élimination, la teneur COV des déchets avec solvants peut être déterminée en vue de l'établissement du bilan COV selon l'Ordonnance fédérale sur les composés organiques volatils (OCOV).

OMoD

L'Ordonnance fédérale sur le Mouvement des Déchets (OMoD) est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 (RS 814.610). Une partie importante de l'ordonnance est consacrée au répertoire des déchets qui reprend la classification européenne en la matière en l'adaptant aux particularités helvétiques, telles que la liste des déchets spéciaux acceptés et le genre de traitement appliqué au déchet.

En plus de la catégorie déchets spéciaux (ds), le législateur a intégré une nouvelle catégorie de déchets, dits déchets soumis à contrôle (dc), tels que les déchets électroniques, les vieux véhicules, les huiles comestibles usagées, les câbles métalliques, les pneus usagés, le vieux bois, etc. Aucun de ces déchets ne doit être transporté en Suisse sans document de suivi.

L'ordonnance sur le mouvement des déchets OMoD détermine précisément l'utilisation des documents de suivi. Le document de suivi est utilisé en tant que document d'accompagnement lors du transport soumis aux conditions SDR/ADR à l'intérieur des frontières et doit être rempli avec soin.

L'exportation des déchets spéciaux vers des pays européens est soumise à autorisation de la part des pays concernés (notification d'exportation). L'exportation vers des pays ne faisant pas partie de l'OCDE est strictement interdite.

Thommen-Furler offre à ses clients une prestation particulièrement appréciée

Thommen-Furler propose à sa clientèle de se charger des tâches administratives permettant ainsi aux clients d'augmenter leur productivité. Thommen-Furler établit les documents de suivi ainsi que les étiquettes de danger et de déchets spéciaux lors de la réception de la commande. Le chauffeur se chargera d'apposer les étiquettes sur les emballages lors de la prise en charge et de faire signer le document de suivi au client.

Aujourd'hui, presque la totalité des clients a choisi cette prestation confortable, simple et utile.



Laboratoire spécialisé dans l'analyse des déchets, Rüti b. Büren

Liste des déchets repris dans la branche automobile

Thommen-Furler est au bénéfice d'une autorisation de collecte pour tous les types de déchets spéciaux, soumis à contrôle et industriels.

Thommen-Furler collecte, puis recycle ou élimine les déchets suivants provenant de la branche automobile :

Répertoire des déchets spéciaux et soumis à contrôle provenant de la branche automobile.

ds déchets spéciaux

dc déchets soumis à contrôle

di déchets industriels

Code	Туре	Description des déchets
06		DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 02 05	ds	Nettoyant alcalin usagé pour métaux
06 02 05	ds	AdBlue périmé ou souillé
06 13 02	ds	Charbon actif usé et filtres à charbon actif

07		DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 02 13	di	CD-Rom, CD, DVD
07 03 03	ds	Nettoyant de pièces détachées, jusqu'à 15% de chlore
07 03 03	ds	Nettoyant de pièces détachées, dès 15% de chlore
07 07 08	ds	Résidus de distillation de solvants

08		DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DE PRODUITS DE REVÊTEMENT, DE COLLES, DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION
08 01 11	ds	Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques
08 01 11	ds	Restes de peintures et de laques
08 01 11	ds	Restes de peintures en petits emballages
08 01 11	ds	Restes de peintures solvantées avec boues
08 01 16	ds	Eaux de cabine de peinture
08 01 16	ds	Eaux de cabine de peinture (boues)
08 01 16	ds	Restes de peintures à base d'eau
08 01 16	ds	Restes de peintures à base d'eau (boues)
08 01 16	ds	Restes de peintures à base d'eau (émulsions)
08 04 10	ds	Déchets de produit anti-crevaison, spray original, rempli
08 04 10	ds	Déchets de colle et de mastics

12		DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME OU DU TRAITEMENT DE SURFACE PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DES MÉTAUX ET DES MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 12	ds	Déchets de graisses et de matières huileuses
12 03 01	ds	Nettoyant BioCircle usagé, liquides aqueux de nettoyage

13		HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS
13 02 05		Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
13 05 08	ds	Mélanges de déchets provenant de séparateurs d'huile
13 07 01	ds	Diesel souillé (p.ex. fonds de cuve)
13 07 01	ds	Mazout souillé (p.ex. fonds de cuve)
13 08 02	ds	Emulsions provenant des garages

14		
14 06 03	ds	Déchets de lave-glace
14 06 03	ds	Erreurs de carburants (essence/diesel)
14 06 03	ds	Essence souillée (ex. fonds de cuve)
14 06 03	ds	Mélanges de carburants (essence/diesel/mazout)
14 06 03	ds	Nettoyant de pièces détachées, sans chlore
14 06 03	ds	Solvants, dissolvants, diluants
14 06 05	ds	Boues contenant des solvants

15		DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION (NON SPÉCIFIÉS AILLEURS)
15 01 02	di	Feuilles plastiques
15 01 02	ds	Bidons plastiques vides pour élimination, < 30 l
15 01 02	ds	Bidons plastiques vides pour élimination, > 30 l
15 01 02	ds	Bidons plastiques Koch Chemie vides pour élimination
15 01 02	ds	Fûts plastiques vides 200 l pour élimination
15 01 02	ds	Fûts plastiques AdBlue vides 200 l pour élimination
15 01 02	ds	IBC en plastique vides pour élimination
15 01 04	ds	Fûts métalliques 200 l vides pour élimination
15 01 10	ds	Aérosols et sprays
15 01 10	ds	Déchets de produit anti-crevaison, spray original, vide
15 01 10	ds	Emballages ayant contenu des matières dangereuses ou des déchets spéciaux
15 01 10	ds	Petits emballages, boîtes en fer blanc ayant contenu des matières dangereuses
15 02 02	ds	Filtres à huiles égouttés
15 02 02	ds	Filtres à diesel/mazout
15 02 02	ds	Filtres à essence
15 02 02	ds	Filtres de cabine de peinture
15 02 02	ds	Absorbants souillés par des matières dangereuses ou des déchets spéciaux
15 02 02	ds	Chiffons souillés par des matières dangereuses ou des déchets spéciaux
15 02 02	ds	Cartouches pour assécher l'air
15 02 03	ds	Filtres à air, filtres à pollen

16		DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 01 03	dc	Pneus usagés de camions, diamètre max 1,25 m, largeur max 42 cm
16 01 03	dc	Pneus usagés de camions, en benne roulante, diamètre max 1,25 m, largeur max 42 cm
16 01 03	dc	Pneus usagés de voitures
16 01 03	dc	Pneus usagés de voitures, en benne roulante
16 01 03	dc	Pneus usagés de motos, quads, scooteurs, vélos
16 01 03	dc	Pneus usagés d'avions, diamètre max 1,25 m, largeur max 42 cm
16 01 03	dc	Pneus usagés grande taille, dès diamètre 1,25 cm ou largeur supérieure à 42 cm
16 01 03	dc	Pneus pleins

16 01 07	ds	Filtres à huile non-égouttés
16 01 10	ds	Airbags avec cartouche, en emballage original
16 01 10	ds	Airbags avec cartouche, en emballage sécurisé
16 01 11	ds	Patins de freins contenant de l'amiante
16 01 12	ds	Patins de freins ne contenant pas d''amiante
16 01 13	ds	Liquides de freins
16 01 13	ds	Liquides de frein en emballage Set-Schröder
16 01 15	ds	Antigels, liquides de refroidissement
16 01 17	di	Ferraille – tôle, pièces métalliques, jantes acier
16 01 17	di	Pots d'échappement
16 01 17	di	Radiateurs, système de refroidissement
16 01 17	di	Pièces défectueuses sous garantie avec élimination sécurisée
16 01 18	di	Jantes en alu, pièces en alu
16 01 18	di	Poids d'équilibrage au plomb
16 01 18	di	Poids d'équilibrage au zinc
16 01 18	di	Poids d'équilibrage mélange plomb et zinc
16 01 19	di	Plastiques mélangés, pièces en caoutchouc
16 01 19	di	Parechocs de voitures
16 01 19	di	Parechocs de camions
16 01 19	di	Réservoirs de véhicules
16 01 20	di	Verre de voitures/camion
16 01 20	di	Parebrises de camion, car, bus
16 01 22	di	Bougies d'allumage
16 01 99	di	Pièces en caoutchouc, gomme
16 02 13	dc	Déchets électroniques provenant de véhicules
16 05 04	ds	Extincteurs avec ou sans contenu
16 05 08	ds	Restes de produits pour la protection de châssis
16 06 01	ds	Batteries au plomb et accumulateurs au plomb
16 06 01	ds	Accumulateurs VLRA (accus au plomb ventilés)
16 06 02	ds	Piles Ni-Cd et accumulateurs Ni-Cd
16 06 03	ds	Piles contenant du mercure
16 06 04	ds	Piles alcalines
16 06 06	ds	Acides de batteries
16 06 97	ds	Batteries au lithium (véhicules électriques et hybrides)
16 06 97	ds	Accumulateurs au lithium-ion
16 06 98	ds	Piles et/ou accumulateurs mélangés
16 08 01	ds	Catalyseurs SCR défectueux
16 08 01	ds	Filtres à particules défectueux
16 08 01	ds	Catalyseurs défectueux avec ou sans céramique

17		DÉCHETS DE CHANTIER ET MATÉRIAUX TERREUX
17 03 03	ds	Restes bitumineux (construction de routes, revêtement)

19		DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS, DES INSTALLATIONS PUBLIQUES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
19 08 13	ds	Boues liquides provenant du lavage de roues
19 08 13	ds	Boues solides provenant du lavage de roues
19 08 13	ds	Résidus liquides provenant des installations de traitement des eaux de garage
19 08 13	ds	Résidus solides provenant des installations de traitement des eaux de garage

20		DÉCHETS URBAINS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES INDUSTRIES ET DES COMMERCES
20 01 21	ds	Tubes fluorescents (néons)
20 01 21	ds	Lampes à vapeurs métalliques
20 01 21	ds	Huiles et matières grasses comestibles

Recyclage des batteries au plomb

En tant qu'entreprise leader en Suisse dans le domaine du recyclage des batteries au plomb (batteries de démarrage, de traction et stationnaires), Thommen-Furler travaille exclusivement avec des fonderies de plomb dont les procédés de recyclage répondent aux exigences environnementales.

Quel emballage utiliser?
La législation fédérale exige des emballages résistants aux acides et aux chocs pour l'entreposage et le transport des batteries de démarrage et des batteries stationnaires au plomb. Les paloxes en plastique répondent à cette exigence:

Paloxe 600 l Paloxe 330 l

En option: couvercle pour l'entreposage à l'extérieur

Les batteries de traction avec caisson métallique ou en plastique peuvent être transportées soit en paloxe, soit sur palette.

Comment entreposer correctement les batteries usagées ?
Le caisson en plastique de l'accumulateur au plomb sert d'isolation. Les batteries usagées doivent être précautionneusement rangées dans le paloxe avec les électrodes dirigées vers le haut, afin d'éviter tout contact électrique (court-circuit) risquant de

déclencher un incendie. De plus, un rangement adéquat accroît la place à disposition!

Les vieilles batteries sont des déchets spéciaux !

Bien que défectueuses, les vieilles batteries au plomb ont encore une valeur marchande. Elles restent néanmoins des déchets spéciaux qui doivent être recyclés par un éliminateur au bénéfice d'une autorisation de collecte des accumulateurs usagés au plomb. Ce dernier établira un document de suivi attestant de leur élimination conforme en cas de contrôle par les autorités de surveillance.

Vous recevrez des informations supplémentaires sur la recyclage des batteries et accumulateurs usagés dans une brochure particulière.

Factsheet:

Recyclage des batteries et accumulateurs usagés

Recyclage des filtres à huile, à carburant, à air

Thommen-Furler dispose d'une installation de traitement des filtres qui permet une revalorisation des diverses fractions de déchets. Les filtres sont collectés auprès des garages et acheminés à Rüti b. Büren. Après un tri permettant d'enlever les corps étrangers (pièces métalliques), les filtres seront broyés, puis centrifugés. Les restes d'huile et de carburant sont ainsi séparés. Grâce à un aimant, le papier et le carton servant à la filtration seront séparés des restes de ferraille.

Les filtres à huile n'appartiennent pas aux poubelles !

Grâce à une élimination respectueuse de l'environnement, la ferraille (recyclage), les matériaux de filtration (valorisation thermique en UIOM) et les huiles usagées (valorisation thermique en cimenterie) permettent une économie importante des ressources naturelles !



Thommen-Furler AG

T 061 935 90 50 F 061 931 27 24 Succursale